

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉSERVATION DES BOIS (1) EN CÔTE D'IVOIRE

par L. F. VERGNET

Centre Technique Forestier Tropical
de Côte d'Ivoire



Photo C.T.F.T.

Côte-d'Ivoire. Badigeonnage de rondins à l'aide d'un produit de préservation.

SUMMARY

PROSPECTS FOR THE DEVELOPMENT OF TIMBER'S PRESERVATION IN THE IVORY COAST

In the Ivory Coast, Africa's leading exporter of tropical woods, the species on which the country's reputation has been built are disappearing, and itinerant farming is daily making further inroads on its forests.

To retain its place on the market, the Ivory Coast will have to have recourse to perishable species, of which it still possesses ample reserves, but whose marketing will be dependent upon rational chemical preservation at all stages of production and utilization.

Bearing in mind that in 1973 the quantities of preservatives imported were sufficient for the effective treatment of only 10 % of the production of perishable species, it is easy to imagine the prospects for the development of timber protection in the Ivory Coast in the coming years.

RESUMEN

PERSPECTIVAS DE DESARROLLO DE LA PRESERVACIÓN DE LA MADERA EN COSTA DE MARFIL

Costa de Marfil, que es el primer exportador africano de maderas tropicales, asiste a la desaparición de las especies que han hecho su reputación mientras la agricultura itinerante hace mella en su patrimonio forestal, cada día más ampliamente.

Para conservar su lugar en el mercado, este país deberá, imperativamente, recurrir a las especies perecederas, de las cuales posee aún amplias reservas, pero cuya comercialización habrá de quedar subordinada a una preservación química racional a todos los niveles de producción y de utilización.

Si se sabe que, en 1973, las cantidades de productos de preservación importados únicamente han permitido el tratamiento eficaz de un 10 % de la producción de especies perecederas, resulta fácil imaginar cuáles habrán de ser las perspectivas de desarrollo de la protección de la madera en Costa de Marfil en los años venideros.

(1) Ce texte a fait l'objet d'une communication à l'I. U. F. R. O. Division V. Groupe « protection du bois » au cours de sa réunion de février 1975 à Abidjan.

INTRODUCTION

La préservation des bois revêt une importance toute particulière en Côte-d'Ivoire.

En effet, ce pays à vocation forestière dispose de ressources très importantes en bois de toutes sortes, évaluées à plusieurs centaines de millions de mètres cubes commercialisables pour les 43 essences connues et inventoriées.

Disposant d'une zone forestière localisée à proximité de la mer et servie par une infrastructure routière et portuaire sérieuse, la Côte-d'Ivoire a su se placer rapidement en position de leader parmi les pays africains exportateurs de bois tropicaux. Cela principalement, grâce à un certain nombre d'essences intéressantes et peu fragiles qui lui ont permis de bâtir une très bonne image de marque.

La part représentée par l'exportation et la transformation du bois dans les ressources ivoiriennes est très importante pour l'économie de ce pays à vocation forestière et agricole. Il lui faudra donc maintenir ses revenus malgré : la raréfaction des essences qui ont fait sa réputation, l'exploitation importante qui entame ses ressources mais aussi, et surtout, l'agriculture itinérante qui affecte régulièrement et gravement son domaine forestier. Pour ce faire, la Côte-d'Ivoire devra rationaliser l'exploitation de ses ressources forestières, ce qui se traduira par la commercialisation d'un cubage conséquent d'essences peu connues et en général délaissées car de faible durabilité.

La réussite de cette opération est directement subordonnée à la place que sauront prendre sur les marchés, ces essences périssables face à une concurrence sérieuse de la part :

— de bois africains bien connus des utilisateurs mais provenant de domaines forestiers moins accessibles que le domaine ivoirien,

— des bois du Sud-Est Asiatique, compétitifs au niveau des prix, mais largement concurrentiels tant sur le plan technologique que sur ceux de leur aspect et conditionnement.

Pour maintenir le niveau de rentrées correspondant à sa production forestière actuelle, mais aussi et surtout pour assurer la pérennité de ses ressources forestières, la Côte-d'Ivoire commercialisera donc, à l'avenir, des quantités de plus en plus importantes d'essences périssables. Son infrastructure routière et portuaire autorisant une vidange et une expédition rapide la favorise dans cette entreprise mais ne saurait suffire à assurer sa réussite. Il lui faudra impérativement faire appel à une préservation chimique adaptée.

Voyons, selon le schéma traditionnel comment se présente la préservation chimique des bois périssables produits par la Côte-d'Ivoire, à leurs différents stades de production, de transformation et d'utilisation.

PRÉSERVATION DES GRUMES DE COUPE FRAICHE

En fin 1972 les ressources en bois d'œuvre, évaluées pour 43 espèces et pour l'ensemble du domaine forestier ivoirien se répartissaient comme suit :

Essences traditionnelles à durabilité moyenne à bonne :

Khaya spp (Acajou), *Entandrophragma* spp (Sipo-Sapelli-Tiama-Kosipo), *Guarea cedrata* (Bossé), *Lovoa trichilioides* (Dibétou), *Azelia africana* (Lingué), *Chlorophora* spp (Iroko), *Tarrietia utilis* (Niangon) etc...

20 % des réserves évaluées.

Ensemble des essences peu fragiles : essences traditionnelles précédentes plus :

Nauclea diderrichii (Badi), *Piptadeniastrum africanum* (Dabéma), *Morus mesozygia* (Difou), *Albizia ferruginea* (Iatandza), *Sterculia rhinopetala* (Lotofa), *Distemonanthus benthamianus* (Movingui),

38 % des réserves évaluées.

Quand 16 espèces de bois fragile seulement :

Antiaris africana (Ako), *Scottellia* spp (Akossika), *Canarium schweinfurthii* (Ailé), *Mitragyna ciliata* (Bahia), *Celtis* spp (Ba-Lohonfe-Assan) *Daniellia* spp

(Faro), *Terminalia ivorensis* (Framiré) et *T. superba* (Fraké), *Ceiba pentandra* (Fromager), *Pycnanthus kombo* (Ilomba), *Bombax brevisuspe* (Kondroti), *Pterygota macrocarpa* (Koto) et *Triplochiton scleroxylon* (Samba),

correspondent à 62 % des réserves évaluées, et sont loin de représenter la totalité des espèces susceptibles de donner un bois fragile commercialisable existant dans la forêt ivoirienne.

Pour s'en convaincre citons parmi les espèces fréquentes et connues commercialement qui n'ont pas été inventoriées les :

Sterculia oblonga (Bi), *Ricinodendron heudelotii* (Eho), *Alstonia congensis* (Emien), *Amphimas pterocarpoides* (Lati) etc...

Nous n'avons pas tenu compte dans ces considérations des bois lourds et durs comme *Lophira alata* (Azobé), *Erythrophleum ivorense* (Tali) etc... fréquents mais dont les utilisations sont en nombre très limité.

Les pourcentages que nous venons de donner mettent clairement en évidence que les réserves de bois d'œuvre disponibles en Côte-d'Ivoire sont, en majorité († de 60 %), constituées d'essences don-

nant des bois périssables. En toute logique, cet état de fait devrait se traduire dans les courants commerciaux dont font l'objet les bois ivoiriens. Qu'en a-t-il été et qu'en est-il à l'heure actuelle ?

En 1966, la production forestière ivoirienne se répartissait pour 75 % sur les bois les plus durables et seulement 25 % sur les essences périssables.

De 1966 à 1972, cette ventilation de la production entre espèces produisant des bois à bonne et à faible durabilité naturelle a évolué régulièrement en s'inversant au taux moyen de 3 % par an : les essences les plus durables perdant chaque année 3 % du marché au profit des essences à faible durabilité.

En 1973, en partie du fait d'une opération de promotion des essences peu ou pas commercialisées dont nous parlerons plus tard, en partie en raison de la crainte de pénurie de bois qui a stimulé leur commercialisation, les essences périssables faisaient un bond de + 8 % et pour la première fois dans son histoire, la Côte-d'Ivoire exploitait à peu près autant de bois périssables que de bois à bonne durabilité naturelle.

Répartition, en pourcentage, de la production forestière totale entre essences à durabilité moyenne à bonne (NP) et essences à faible durabilité (P).

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
NP- %	75	72	69	66	64	60	59	51	Renversement de la situation ?
P %	25	28	31	34	36	40	41	49	

Ce tableau montre que la production forestière ivoirienne tend irréversiblement à s'ajuster aux ressources. Cette tendance devrait logiquement persister jusqu'à ce que soit réalisé l'ajustement des quantités exploitées par espèce aux quantités disponibles par espèce.

L'analyse de l'évolution que nous venons de souligner revêt une grande importance dans le cadre qui nous occupe : pourquoi dans le contexte d'avant 1966, préférence était-elle donnée de manière aussi flagrante aux bois les plus durables ?

D'abord parce que ces bois existaient en quantités appréciables dans la plus grande partie du domaine forestier ivoirien et que tous estimaient ces ressources inépuisables.

Ensuite parce que ces bois posaient peu de problèmes de durabilité et pouvaient être exploités, transportés et commercialisés sans précautions particulières à une époque où infrastructure et matériels n'autorisaient pas les mêmes facilités qu'à l'heure actuelle et où la préservation des bois, déjà au point, n'avait que très partiellement convaincu les exploitants mal disposés à admettre toute contrainte et tout coût supplémentaire qui ne leur soit pas imposés.

Enfin, il faut bien le dire, c'était aussi parce que ces bois durables étaient les meilleurs de la forêt ivoirienne, les plus polyvalents, et que, dans ce

contexte d'abondance présumée, les utilisateurs ne voyaient pas les raisons de prendre le risque d'utiliser de nouvelles espèces. Les exploitants ne voyaient pas non plus au nom de quels principes exploiter à coûts et à contraintes supérieurs des bois qu'ils n'avaient pas la certitude de pouvoir commercialiser et que, de toute manière, ils vendraient moins cher.

La situation a régulièrement évolué à partir de 1966. Les producteurs et utilisateurs ayant pris conscience, notamment à la suite des inventaires généraux de cette année, des limites des ressources qu'ils exploitaient, ont envisagé, progressivement, l'utilisation d'espèces nouvelles et une meilleure exploitation des espèces périssables connues. L'amélioration constante de l'infrastructure et des matériels d'exploitation et la vulgarisation des techniques et des produits de préservation chimique ont favorisé cette entreprise et sérieusement contribué à l'augmentation régulière des quantités d'essences périssables constatées entre les années 1966 et 1972.

En 1973, en raison de la menace de pénurie, le processus s'est, nous l'avons vu, accéléré :

— d'une part, parce que les utilisateurs, dans leur crainte de manquer d'approvisionnement, se sont trouvés disposés à tester dans leurs fabrications toute essence nouvelle de substitution souvent plus fragile que celles qu'ils utilisaient traditionnellement,

— d'autre part, parce que le Gouvernement et les professionnels ivoiriens avaient réalisé que les ressources forestières diminuaient rapidement sous les poussées conjuguées de l'exploitation forestière et de l'agriculture itinérante et que seule une exploitation systématique des réserves d'essences périssables, c'est-à-dire l'exploitation de 25 à 30 m³ d'essences utilisables par hectare contre les 7 à 10 m³ couramment exploités, pouvait assurer la pérennité des ressources et des rentrées et l'avenir de l'industrie du bois en Côte-d'Ivoire.

Ces considérations les ont poussés à saisir l'occasion que leur offraient les Communautés Européennes de monter une opération Eurivoirienne de promotion des essences peu ou pas commercialisées sur les marchés Européens. Cette opération de promotion est en cours : sa réussite, notamment pour les essences périssables qu'elle intéresse, est bien évidemment subordonnée à une bonne conservation et une bonne présentation sur les marchés.

Voyons maintenant dans quelle mesure les moyens mis en œuvre pour assurer la protection chimique des billes de coupe fraîche des essences nouvelles périssables et, plus généralement, de toutes les essences périssables produites par la Côte-d'Ivoire sont en rapport avec la production.

La Côte-d'Ivoire a exploité et commercialisé en 1973 et 1974 des volumes voisins de 5 millions de m³ dont 40 à 50 %, soit 2 à 2,5 millions, correspondaient à des essences périssables qui auraient dû, dans le cadre d'une exploitation et d'une commercialisation optimales, faire l'objet, à l'état de grumes,

de traitements de préservation chimique appropriés. Qu'en a-t-il été ?

Pour le savoir, nous avons comparé les quantités de produits efficaces de préservation des grumes de coupe fraîche commercialisées en Côte-d'Ivoire en 1973 et 1974 aux quantités qu'il aurait fallu utiliser pour assurer à l'ensemble de la production ivoirienne d'essences périssables un seul premier traitement à l'abattage.

Cette comparaison a montré que dans le plus favorable des cas, 10 % au maximum, de la production qui l'exigeait avaient pu bénéficier d'un seul et unique traitement chimique correct.

Nous précisons : dans le meilleur des cas d'abord parce que dans nos calculs nous avons considéré que les produits de protection commercialisés avaient systématiquement été utilisés à la concentration minimum admise, mais aussi et surtout, parce que ces produits qui auraient certes assuré un traitement correct de 10 % de la production ont en réalité assuré un traitement insuffisant de 30 à 40 % ou plus de celle-ci. L'utilisation de ces produits a donc trop souvent correspondu à des surcoûts consentis en pure perte par les exploitants.

La faiblesse du rapport entre quantités de produits consommés et quantités de produits nécessaires souligne bien le chemin qui reste à parcourir dans le domaine de la protection chimique des billes de coupe fraîche en Côte-d'Ivoire. Cela signifie-t-il que les grumes d'essences périssables exportées de Côte-d'Ivoire arrivent dans les pays de destination dans un état lamentable ?

Certes non, nous en avons parlé, infrastructure routière et portuaire importante et matériel moderne, largement mis à profit par les producteurs ivoiriens, permettent de réduire au strict minimum les délais de vidange et de transport et d'assurer

dans la plupart des cas aux grumes périssables une conservation admissible dans des délais de transformation réduits.

Cette conservation n'est malheureusement pas suffisante pour permettre aux grumes ivoiriennes de s'affirmer face à une concurrence sérieuse.

Seule la généralisation des traitements chimiques de préservation leur assurera, surtout dans le cas d'essences nouvelles, de se présenter favorablement face à des produits moins onéreux, à propriétés équivalentes, provenant d'autres continents ou face à leurs sœurs aînées, plus onéreuses, mais aux propriétés plus rassurantes et souvent supérieures.

Le Gouvernement de la Côte-d'Ivoire a très bien compris cette nécessité. Il se propose d'inciter la profession à préserver systématiquement les essences périssables par l'intermédiaire :

— d'une information sérieuse réalisée en collaboration avec les instituts de recherche.

— d'une série de mesures réglementaires souples, prévoyant notamment un agrément préalable à la commercialisation de tout produit de protection.

Enfin, de plus en plus nombreuses, les Sociétés du Secteur bois ont comparé les coûts des réfections dont font l'objet à l'arrivée leurs lots d'essences périssables et constaté les gains financiers et la diminution de tracasseries de toutes sortes que pouvait leur permettre la préservation chimique.

Il apparaît donc certain que sous l'action du Gouvernement et de l'intérêt bien compris de tous, la préservation chimique des grumes de coupe fraîche prendra à court terme un essor considérable en Côte-d'Ivoire, essor dont le pays, le domaine forestier et la profession du bois devraient, avec une image de marque affermie, tirer les plus grands profits.

PRÉSERVATION DES PRODUITS DE PREMIÈRE TRANSFORMATION SCIAGES ET PLACAGES FRAIS

En Côte-d'Ivoire la préservation des produits de première transformation ne se pose pas avec la même acuité que celle des grumes. Dans leur grande majo-

rité, en effet, les essences périssables produites sont des essences de déroulage qui ne sont transformées sur place qu'en quantités très limitées.

Classement des bois périssables ivoiriens par vocation d'utilisation.

Déroulage	Tranchage	Sciage
Alélé		(Akossika)
Ako	Ako	Aniegre rouge
(Akossika)	(Akossika)	(Celtis : Ba-Lohonfe-Assan)
Aniegre Blanc et Rouge	Koto	(Bahia)
Ba		Fraké
Bahla		Framiré
Faro		Koto
Fraké		Samba
Fromager		
Ilomba		
Kondroti		
Koto		
Lohonfe		
Samba		
100 %	11 %	24 % + Samba 35 %
des potentiels d'essences périssables		
() essences peu ou pas transformées en Côte-d'Ivoire.		

PRÉSERVATION DES SCIAGES FRAIS

De 1966 à 1972 inclus, la production de sciages a correspondu au traitement de 4 à 500.000 m³ grumes. En 1973, du fait de la nouvelle législation, la production de sciages s'est accrue, permettant le traitement de plus de 700.000 m³ grumes.

Répartition en pourcentages de la production annuelle totale des sciages frais provenant d'essences peu ou pas fragiles (N.P) et des sciages frais provenant d'essences fragiles (P) pour les années 1966 à 1973.

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
NP %	93,2	93,7	95,5	91,9	92,7	87,9	78,9	67,6
P %	6,8	6,3	4,5	8,1	7,3	12,1	21,1	32,4

Ce tableau montre de 1966 à 1970 un rapport presque constant, donc aucune évolution, alors que pendant cette même période on constatait sur les grumes une évolution de 3 % par an. Ce n'est qu'à partir de 1971 que les essences périssables commen-

cent leur progression sous forme de sciages, progression rapide qui leur permettra de représenter en 1973 : 32 % de la production ivoirienne de sciages quand, 4 ans avant, elles n'en représentaient encore que 7,3 %.

Cette situation est le fruit direct des phénomènes que nous avons constatés sur les marchés des bois tropicaux africains : appréhension de pénurie et recherche d'essences de substitution. Pour l'année 1973 elle est aussi une des conséquences directes de la nouvelle législation ivoirienne qui impose la transformation sur place d'une partie de la production forestière et aussi du souci du Gouvernement de Côte-d'Ivoire de stimuler sur le marché intérieur, la consommation d'essences périssables.

La production de sciages périssables reste donc encore limitée en Côte-d'Ivoire. Qu'en est-il des moyens mis en œuvre pour leur assurer une conservation satisfaisante pendant leur séchage ?

La grande majorité des scieurs ivoiriens pour avoir vu leurs lots de sciages périssables subir à la récep-

Rondin de Fromager.

Photo C.T.F.T.



tion des réactions très importantes ont pris conscience de la nécessité de la préservation chimique.

Tous ne se sont cependant pas attaqués à leur problème avec les mêmes moyens, la même conviction, le même bonheur et les installations de traitement chimique des sciages frais, si on les rencontre couramment, sont très disparates. Elles vont du tunnel d'aspersion très sophistiqué aux deux ou trois demi-fûts de 200 litres soudés bout à bout en passant, solution la plus souvent retenue, par la cuve de traitement pour pile entière qui a la préférence des grosses firmes.

Les installations de traitement existent donc, plus ou moins sérieuses et résultant de motivations commerciales. Pour essayer de savoir dans quelle mesure elles ont été utilisées efficacement, nous avons comparé les quantités de produits sérieux de protection des sciages frais commercialisés en Côte-d'Ivoire à celles qui auraient été nécessaires pour assurer un bon traitement des sciages périssables produits.

Les quantités de produits importées se sont avérées largement suffisantes pour assurer le traitement correct de la production.

Force est cependant de constater que les scieurs ivoiriens continuent de rencontrer des problèmes de conservation. Les principales causes de cette situation sont les suivantes :

— D'abord les grumes transformées localement n'ont pas fait l'objet des traitements qui s'imposaient à l'abattage. Très souvent, elles ont séjourné longtemps en forêt puis ensuite sur parc scierie dans l'attente du contrat qui autoriserait leur débit. Elles arrivent donc en général très altérées au moment de leur transformation et le traitement de surface réalisé sur les avivés reste sans effet sur les développements longiques.

— Ensuite parce que trop souvent les produits de préservation pour sciages frais ont été détournés de leur destination réelle et consacrés à des traitements très fugaces de grumes de coupe fraîche.

— Enfin parce que les concentrations qui garantissent l'efficacité des produits de préservation utilisés ne sont que très rarement respectées, soit que l'industriel les diminue de sa propre initiative dans un souci mal compris d'économie, soit que, dans ce même souci ou par manque d'information, il omette de les réajuster dans les bains en cours d'utilisation.

Dans le cas de la préservation des sciages frais, la commercialisation en quantités suffisantes de produits adaptés ne signifie donc pas que la production ait été convenablement préservée.

Les conditions sont cependant réunies pour que la préservation des sciages frais d'essences périssables produits par la Côte-d'Ivoire suive sans problème l'essor de leur production. Les motivations existent, manque l'information qui aidera les intéressés à comprendre les risques de certaines économies et à maîtriser les techniques.

Une opération d'information est déjà entreprise par le Ministère des Eaux et Forêts, la SODEFOR et le Centre Technique Forestier Tropical et devrait s'avérer d'autant plus efficace que les scieurs sont peu nombreux.

Rappelons cependant que la préservation des sciages frais périssables reste hypothéquée par la protection, à l'abattage, des grumes destinées aux scieries et que malheureusement cette hypothèque sera très difficile à lever. Les exploitants forestiers donneront en effet toujours la priorité au traitement des billes destinées à l'exportation car elles supportent le maximum de frais de transport et de taxes et leur font courir les risques les plus importants.

PRÉSERVATION DES PLACAGES FRAIS

Les placages frais, qu'ils soient déroulés ou tranchés, sont séchés artificiellement au sortir des dérouleuses et trancheuses dans toutes les unités qui les produisent en Côte-d'Ivoire. Il en sera de même en

ce qui concerne les installations futures qui feront toutes appel à une haute technicité.

Le problème de la préservation chimique provisoire des placages frais ne se pose donc pas à l'heure actuelle et ne devrait pas intervenir à court terme.

PRÉSERVATION DES PRODUITS DE SECONDE TRANSFORMATION ET DES BOIS MIS EN ŒUVRE

Nous considérerons successivement deux types de produits :

— Les placages et contreplaqués qui font de

longue date appel aux essences périssables ivoiriennes.

— Les bois massifs mis en œuvre.

Photo C.T.F.T.

PRÉSERVATION CHIMIQUE DES PLACAGES ET CONTREPLAQUÉS

Nous l'avons vu, les essences périssables recensées en Côte-d'Ivoire ont pour principale vocation la transformation en placages et contreplaqués. Les fabricants ivoiriens se sont donc, de très longue date, trouvés confrontés au problème de la préservation de leurs produits contre les insectes de bois sec (principalement les *Lyctus*) et parfois contre les colorations fongiques.

Avec l'aide des Instituts de Recherche Spécialisés ils ont mis au point des traitements :

- par aspersion et diffusion de Borax dans les placages,
- par addition de produits de préservation dans les colles qui leur donnent entière satisfaction contre les insectes des bois secs.

La préservation contre les discolorations fongiques ne se pose que dans le cas où les faces sont constituées de placages d'essences extrêmement sensibles à ce type d'agression, le KOTO par exemple. Elle est, en général, résolue par l'application par badigeonnage de produits adéquats en solution organique.

Les problèmes posés par la préservation chimique



des placages et contreplaqués périssables, produits en Côte-d'Ivoire, sont donc apparemment résolus. La préservation de ces matériaux devrait suivre, sans problème, l'évolution de leur production.

Une information sur les traitements de substitution, au procédé par diffusion de Borax notamment, semble cependant nécessaire pour limiter les conséquences des éventuelles pénuries de produits de préservation utilisés à l'heure actuelle sur le marché ivoirien.

PRÉSERVATION DES BOIS MASSIFS MIS EN ŒUVRE

Pendant longtemps la préservation des bois mis en œuvre en Côte-d'Ivoire s'est résumée à une phrase dans les cahiers des charges « Bois rouges de pays passés au CARBONYL ».

Les prescripteurs, encore désireux ou obligés d'utiliser le bois se mettaient à l'abri des risques d'attaques par les insectes et les champignons en n'admettant dans les emplois peu exposés que des bois rouges et en imposant aux pièces exposées un traitement au CARBONYL ou à la CREOSOTE.

Cette situation est tellement ancrée, aujourd'hui encore, dans les mœurs ivoiriennes que l'on voit des artisans préférer des bois tendres légers et extrêmement périssables mais de couleur rose comme le BAHIA (*Mitragyna ciliata*) ou le KONDROTI (*Bombax breviuspe*) à des essences aux caractéristiques technologiques et durabilité supérieures de couleur jaune par exemple.

En Côte-d'Ivoire donc, les bois massifs :

- souvent de qualité médiocre car provenant de billes refusées à l'exportation,
- trop souvent mis en œuvre dans des conditions de siccité limite,
- sujets aux attaques de champignons dans les conditions difficiles d'emploi,
- onéreux à entretenir avec les peintures et vernis existants,

n'ont pas trouvé, auprès des prescripteurs et des populations, le crédit dont l'importance des ressources forestières ivoiriennes autorisait l'espoir.

On comprendra facilement que dans un tel contexte, la préservation des bois mis en œuvre n'ait présenté qu'une importance toute relative et

se soit longtemps limitée à quelques badigeonnages et traitements par chaud et froid à la créosote des poteaux de lignes téléphoniques.

A l'heure actuelle malgré un certain nombre de réticences, dans la construction notamment où le bois est encore considéré comme matériau provisoire et malgré la persistance au niveau de certains cahiers des charges des prescriptions dont nous avons parlé, la situation évolue.

Quelques initiatives heureuses, telles la fabrication de bois lamellé collé à partir du FRAKÉ (*Terminalia superba*) ou celle de lambris et de mobilier en KOTO (*Pterygota macrocarpa*), fabrications de pointe, spectaculaires ou esthétiques, ont sensibilisé le marché intérieur aux essences nouvelles et intro-

duit les traitements de préservation à l'échelle industrielle.

Par ailleurs, l'industrie ivoirienne s'avère de plus en plus apte à fournir des produits de belle qualité dans des bois de premier choix bien mis en œuvre (le séchage artificiel se développe) et convenablement finis.

Cette évolution et l'afflux des essences secondaires devraient entraîner une augmentation sensible des quantités de produits semi-finis et finis en bois périssables, quantités commercialisées tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, ceci avec pour corollaire un développement correspondant de la préservation de ces bois et de la protection de leur surface.

EN CONCLUSION

La préservation des bois revêt un caractère impératif dans le cadre de l'exploitation rationnelle des ressources forestières périssables, elle est donc promise, à court terme, à un développement très important en Côte-d'Ivoire.

C'est, en effet, d'elle que dépendra l'image de marque des nouveaux produits forestiers ivoiriens et la possibilité qu'ils auront de s'imposer sur un marché difficile.

C'est d'elle aussi que dépendront en partie le développement de l'industrie du bois en Côte-d'Ivoire et l'avenir sur le marché intérieur ivoirien et sur les marchés à l'exportation des produits industriels semi-finis et finis tirés des essences périssables.

Le Gouvernement, les Centres de Recherche et Société d'Etat mais aussi, de plus en plus, les exploitants et industriels en ont conscience et

- opérations de promotion,
- séminaires scientifiques et d'information,
- vulgarisation des techniques,
- agrément des produits de préservation efficaces,
- mesures réglementaires,

et surtout intérêt commun bien compris assureront à n'en point douter un développement suffisant de la préservation des bois à tous les niveaux où elle s'avère utile.

